EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **04 mai 2016 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **quatre mai deux mille seize**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 30 avril 2016, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Christian PORTEFAIX, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Manuela FERREIRA DE SOUSA à Monique BONNET, Philippe BOHELAY à Grégory BERNARD, Dominique ADENOT à Françoise NOUHEN, Dominique BRIAT à Pascal GUITTARD, Sondès EL HAFIDHI à Jérôme AUSLENDER, Alain LAFFONT à Florent NARANJO, Jean-Pierre LAVIGNE à Jean-Pierre BRENAS**
Excusé(e)s :	**Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX**
Absent(e)s :	**François BARRIÈRE, Anne FAUROT**
Secrétaire :	**Marianne MAXIMI**

Mme Géraldine BASTIEN, Mme Marion CANALES et M. Guillaume VIMONT arrivent pendant l'expression proposée par M. le Maire à chaque groupe politique, et relative à la tenue du Conseil Municipal du 29 avril 2016.
Mme Patricia GUILHOT, au nom du groupe Front de Gauche – Place au peuple, demande une suspension de séance de 10 mn à M. le Maire qu'il accorde. M. le Maire suspend celle-ci à 18h47.
M. le Maire reprend la séance à 19h00, après avoir vérifié que le quorum est atteint.
M. Guillaume VIMONT quitte la séance avant le vote de la question n°2 et donne pouvoir à Mme Marianne MAXIMI.
M. Jérôme GODARD quitte la séance avant le vote de la question n°6 et donne pouvoir à Mme Cécile AUDET.
Mme Magali GALLAIS quitte la séance avant le vote de la question n°8 et donne pouvoir à M. Jean-Christophe CERVANTES.
Mme Christine DULAC-ROUGERIE quitte la séance avant le vote du vœu A, sans laisser de pouvoir.
M. Louis COUSTES quitte la séance avant le vote du vœu A et donne pouvoir à Mme Nadia GUERMIT-MAFFRE.
Mme Isabelle LAVEST quitte la séance avant le vote du vœu D sans laisser de pouvoir.

Rapport N° 25

ADHÉSION À UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE GAZ NATUREL ET SERVICES ASSOCIÉS ET APPROBATION DE L'ACTE CONSTITUTIF DU GROUPEMENT DE COMMANDES

Conformément à la directive européenne n° 2009/73/CE du 13 juillet 2009 qui fixe les règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel, le Code Général des Collectivités Territoriales, l'ordonnance n° 2015-899 du
23 juillet 2015 relative aux marchés publics, et notamment son article 28 relatif aux groupements de commandes, le Code de l'Energie et notamment ses articles L.441-1 et L. 441-5 relatifs au choix du fournisseur de gaz naturel, il est proposé à la Ville de Clermont-Ferrand d'adhérer au groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et services associés.

En effet, l'accord-cadre n°15AC01 visé en Préfecture le 12 mars 2015 et son acte constitutif en date du 27 juin 2014, pour la fourniture de gaz naturel du groupement de commandes coordonné par Clermont Communauté se terminera le 30 juin 2017. Ceci permettra à la Ville de Clermont-Ferrand de rejoindre le groupement de commandes du Conseil Départemental.

Le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme assurera le rôle de coordonnateur et il appartiendra à la Ville de Clermont-Ferrand de s'assurer de la bonne exécution des accords-cadres, marchés subséquents et marchés conclus au titre du groupement.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, il vous est proposé, en accord avec votre commission :

- d'approuver la fin du groupement de commandes coordonné par Clermont Communauté pour la fourniture de gaz naturel et services associés à l'échéance de l'accord-cadre n° 15AC01 en cours, soit à compter du 1er juillet 2017 ;

- d'approuver l'acte constitutif du groupement de commandes, joint en annexe 01 de la présente délibération, pour l'achat de gaz naturel et services associés au sein duquel le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme exercera le rôle de coordonnateur ;

- d'approuver l'adhésion de la Ville de Clermont-Ferrand audit groupement de commandes coordonné par le Département pour, à titre indicatif, l'ensemble des sites identifiés à ce jour et dont la liste figure en annexe 02 de la présente délibération. Cette liste demeure susceptible d'évolution en fonction d'éventuels mouvements sur le patrimoine dont la Ville de Clermont-Ferrand est propriétaire ou locataire.

- d'autoriser Monsieur le Maire, en sa qualité de pouvoir adjudicateur, ou son représentant dûment habilité, à signer ledit acte constitutif du groupement de commandes et à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION

Les propositions mises aux voix sont adoptées à la majorité et converties en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 12 mai 2016

Pour Le Maire et par délégation,
La Première Adjointe,

Françoise NOUHEN

	Adressse (n° + rue)	Code63000 postal	Commune	Code officiel géographique	PCE	CAR en kWh PCS	Option Tarifaire	Profil	Conditions de livraison	Tarif réglementé ou offre de marché	Date de fin de marché	Rythme de facturation actuel	Observations
		63000		*Ne pas compléter, données déjà collectées*	*(1)*	*(2)*	*(3)*	*(4)*	*(5)*	*(6)*	*(7)*	*Mensuel, bimensuel, semestriel*	*code fonction*
S096 CONCIERG GS CHANTERANNE	131 RUE CHAMPFLEURI	63100	CLERMONT FERRAND		17100289397184	20512	T2	P012	S	OM		T	213
S203 MAIRIE SCES ADM	15 RUE PHILIPPE MARCOMBES	63000	CLERMONT FERRAND		17100578868993	21374	T2	P012	S	OM		T	020.0
S005 MAIRIE AIDE RECH EMPLOI	3 RUE SAINT HEREM	63000	CLERMONT FERRAND		17101157740166	49015	T2	P012	S	OM		T	90.4
S111 CONCIERG GS MS FRANCE	ALL DES ECOLES	63000	CLERMONT FERRAND		17102170731016	17172	T2	P012	S	OM		T	213
S105 CONCIERG GS LA FONTAINE	RUE DE LA GRANDE COMBAUDE	63100	CLERMONT FERRAND		17104341476425	207	T1	P011	S	OM		T	213
S092 GS A. BRIAND	2 RUE SAINT SIMON	63000	CLERMONT FERRAND		17107091062824	238729	T2	P019	S	OM		T	213
S204 CONCIER2 MAISON CULTURE	3 RUE ABBE DE L EPEE	63000	CLERMONT FERRAND		17107670030803	6500	T2	P012	S	OM		T	313
S100 GS EDGAR QUINET	31 PL MARECHAL FAYOLLE	63000	CLERMONT FERRAND		17107814651899	227896	T2	P019	S	OM		T	213
S026 LOCAUX TECH TR LIMOUS	97 AV DU LIMOUSIN	63000	CLERMONT FERRAND		17107959369617	390330	T2	P017	S	OM		T	020.1
S109 GS JEAN ZAY	71 RUE DU LIMOUSIN	63000	CLERMONT FERRAND		17108104087412	396726	T2	P012	S	OM		T	213
S158 IMM POLY (EX CONCIERGERIE)	2 PL POLY	63100	CLERMONT FERRAND		17108104158307	11189	T2	P012	S	OM		T	025
S158 IMM POLY SALLE REUNION	2 PL POLY	63100	CLERMONT FERRAND		17108248876121	61632	T2	P012	S	OM		T	026
S211 MAISON DES ASSOCIATIONS	2 BD TRUAINE	63000	CLERMONT FERRAND		17108538240875	255986	T2	P012	S	OM		T	025
S110 GS JULES FERRY	RUE DE BANSAC	63000	CLERMONT FERRAND		17108682958605	661197	T2	P018	S	OM		T	213
S121 GS MATERNELLE V. DURUY	10 RUE DE CHATEAUDUN	63000	CLERMONT FERRAND		17108827676463	177687	T2	P018	S	OM		T	213
S269 STADE HERBET	53 RUE CLAUDE GUICHARD	63000	CLERMONT FERRAND		17109696082106	28406	T2	P012	S	OM		T	412
S046 DEPOT VOIRIE HERBET	RUE SALVADOR ALLENDE	63000	CLERMONT FERRAND		17109985517798	21027	T2	P012	S	OM		T	813
S151 R A M LAFAYETTE	143 BD LAFAYETTE	63000	CLERMONT FERRAND		17110564370831	45115	T2	P012	S	OM		T	90.4
S092 GS BAYET CHAUF APPT	13 RUE VICTOR BASCH	63000	CLERMONT FERRAND		17110998524292	83712	T2	P012	S	OM		T	213
S092 REST SCOL A. BAYET	13 RUE VICTOR BASCH	63000	CLERMONT FERRAND		17111287959881	230	T1	P011	S	OM		T	213
S214 MAISON DU PEUPLE	RUE GABRIEL PERI	63000	CLERMONT FERRAND		17112879774802	375346	T2	P012	S	OM		T	025
S262 VEST STADE ESPERANCE	AV LEON BLUM	63000	CLERMONT FERRAND		17113169239911	47863	T2	P012	S	OM		T	412
S171 SALLE FETES GAILLARD	PL GILBERT GAILLARD	63000	CLERMONT FERRAND		17114182313588	126551	T2	P012	S	OM		T	33
S146 MAISON DE L'ELEPHANT	12 RUE KLEBER	63100	CLERMONT FERRAND		17121128742737	57699	T2	P012	S	OM		T	33
S067 REST MUNI LA CHARME	11 BD JOHN FITZGERALD KENNEDY	63100	CLERMONT FERRAND		17121273436305	147440	T2	P012	S	OM		T	020.1
S205 MAISON QUART CHAMPRATEL	RUE ADRIEN MABRUT	63100	CLERMONT FERRAND		17121997023899	96799	T2	P012	S	OM		T	422.131
S133 GYMNASE DE L'ORADOU	RUE DES VOLCANS	63000	CLERMONT FERRAND		17123154742201	143893	T2	P012	S	OM		T	411
S168 MULTI ACCUEIL NEYRON	68 b RUE VILLENEUVE	63000	CLERMONT FERRAND		17124457232201	42535	T2	P012	S	OM		T	029
S027 DOMAINE LA CHARME PAV 5	RUE DE LA CHARME	63100	CLERMONT FERRAND		17125904411614	14469	T2	P012	S	OM		T	020.1
S107 GS JEAN MACE	RUE DU DOCTEUR VIGNAUD	63000	CLERMONT FERRAND		17128075143870	303925	T2	P012	S	OM		T	213
S106 GS JEAN JAURES	14 RUE ALBERT MALLET	63000	CLERMONT FERRAND		17128219861618	266728	T2	P012	S	OM		T	213
S101 CONCIERGE GS HERRIOT	27 RUE ALBERT THOMAS	63000	CLERMONT FERRAND		17128219966340	14841	T2	P012	S	OM		T	213
S094 GS ANATOLE FRANCE	RUE ANATOLE FRANCE	63000	CLERMONT FERRAND		17128654015000	502670	T2	P017	S	OM		T	213
S264 STADE MARC. VEST TENNIS	RUE PAUL DOUMER	63000	CLERMONT FERRAND		17128798837543	60200	T2	P012	S	OM		T	412
S125 PAVILLON STADE MARCOMBE	AV DE LA LIBERATION	63000	CLERMONT FERRAND		17128943555323	16333	T2	P012	S	OM		T	412
S001 MAIRIE ANCIEN TRIBUNAL	RUE HALL DE BOURGOGNE	63000	CLERMONT FERRAND		17129088168444	1631736	T2	P012	S	OM		T	020.0
S096 GS CHANTERANNE	131 RUE CHAMPFLEURI	63000	CLERMONT FERRAND		17129522321832	272252	T2	P019	S	OM		T	213
S001 MAIRIE	RUE PHILIPPE DE MARCOMBES	63000	CLERMONT FERRAND		17129667039660	236885	T2	P012	S	OM		T	020.0
S111 GS MICHELET	58 RUE MICHELET	63000	CLERMONT FERRAND		17129811757420	189761	T2	P019	S	OM		T	213
S296 MILLE CLUB LA PLAINE	RUE DU PRE JUGE	63100	CLERMONT FERRAND		17130390663433	21859	T2	P012	S	OM		T	422.251
S097 CONCIERGE GS PERRAULT	RUE DU PRE JUGE	63100	CLERMONT FERRAND		17131114252433	3	T1	P011	S	OM		T	213
S187 LA JETEE	PL DE L HOSPITAL	63000	CLERMONT FERRAND		17133863864769	165981	T2	P012	S	OM		T	314
S092 GS A. BAYET	13 RUE VICTOR BASCH	63000	CLERMONT FERRAND		17134298009266	224322	T2	P019	S	OM		T	213
S235 DEPOT VOIRIE (EX CONCIERG) MONTJUZET	RUE DU PARC DE MONTJUZET	63000	CLERMONT FERRAND		17134587483990	19795	T2	P012	S	OM		T	823
S045 CRECHE SULLY	135 RUE SULLY	63100	CLERMONT FERRAND		17135455787905	124414	T2	P012	S	OM		T	641
S045 ANCIEN LGT CRECH SULLY	139 RUE DE SULLY	63100	CLERMONT FERRAND		17135600505703	23635	T2	P012	S	OM		T	641
S162 FOYER MARIE JEANNE	Et.RC	63000	CLERMONT FERRAND		17135745256405	13382	T2	P012	S	OM		T	027
S143 LOCAL ASSO 4 PASSEPORTS	13 RUE DES 4 PASSEPORTS	63000	CLERMONT FERRAND		17136034692025	39905	T2	P012	S	OM		T	025
S212 MAISON DES BOULISTES	1 BD LAVOISIER	63000	CLERMONT FERRAND		17136468812514	139714	T2	P012	S	OM		T	4142
S025 CENTRE ASSORICHEPIN	28 RUE JEAN RICHEPIN	63000	CLERMONT FERRAND		17138205418224	330071	T2	P012	S	OM		T	025
S178 LOCAL ASSOCIATIF	34 RUE DOCTEUR PIERRE BALME	63000	CLERMONT FERRAND		17138929050162	49647	T2	P012	S	OM		T	025
S023 CONCIERGE CTRE BRASSENS	2 RUE SEVIGNE	63000	CLERMONT FERRAND		17140231520639	307	T1	P011	S	OM		T	422.151
S263 STADE LECLANCHE VEST. 2	RUE LOUISE MICHEL	63100	CLERMONT FERRAND		17141244484007	68517	T2	P012	S	OM		T	412
S213 DAJL- EX CONCIERGERIE	PL DES BUGHES	63000	CLERMONT FERRAND		17141389211533	12309	T2	P012	S	OM		T	422.001
S102 CONCIERGE GS BUISSON	RUE GUSTAVE COURBET	63100	CLERMONT FERRAND		17141389266962	468	T1	P011	S	OM		T	213
S111 CONCIERGE GS MICHELET	RUE MICHELET	63100	CLERMONT FERRAND		17141533938388	20448	T2	P012	S	OM		T	213
S114 CONCIERGE GS MERCOEUR	98 RUE DU VAR	63100	CLERMONT FERRAND		17142402256384	40700	T2	P012	S	OM		T	213
S111 CONC GS MAT MICHELET	RUE MICHELET	63100	CLERMONT FERRAND		17142836398562	25775	T2	P012	S	OM		T	213

	Adressse (n° + rue)	Code63000 postal	Commune	Code officiel géographique	PCE	CAR en kWh PCS	Option Tarifaire	Profil	Conditions de livraison	Tarif réglementé ou offre de marché	Date de fin de marché	Rythme de facturation actuel	Observations
		63000		*Ne pas compléter, données déjà collectées*	*(1)*	*(2)*	*(3)*	*(4)*	*(5)*	*(6)*	*(7)*	*Mensuel, bimensuel, semestriel*	*code fonction*
S107 REST SCOLAIRE MICHELET	RUE MICHELET	63100	CLERMONT FERRAND		17142981116347	149622	T2	P012	S	OM		T	251
S106 CONCIERGE GS J JAURES	5 b BD CLAUDE BERNARD	63000	CLERMONT FERRAND		17144573054679	500	T1	P011	S	OM		T	213
S106 GS J. JAURES APPT	Et.RC	63000	CLERMONT FERRAND		17145007208069	87583	T2	P012	S	OM		T	213
S033 CIMETIERE MONTFERRAND	RUE EMILE COMBES	63100	CLERMONT FERRAND		17146454343576	10565	T2	P012	S	OM		T	026
S204 CONCIERG MAISON CULTURE	3 RUE ABBE DE L'EPEE	63000	CLERMONT FERRAND		17148625167522	12239	T2	P012	S	OM		T	313
S070 MAISON DE QUARTIER SAINT-JACQUES	RUE BAUDELAIRE	63000	CLERMONT FERRAND		17148914517083	92173	T2	P012	S	OM		T	422.311
S095 CONCIERGE GS A. BRIAND	2 RUE SAINT SIMON	63000	CLERMONT FERRAND		17150940653785	17498	T2	P012	S	OM		T	213
S016 CENTRE ASSO BIEN ASSIS	RUE DE BIENASSIS	63100	CLERMONT FERRAND		17151085303168	66254	T2	P012	S	OM		T	025
S109 CONCIERGE GS JEAN ZAY	73 AV DU LIMOUSIN	63100	CLERMONT FERRAND		17152532499301	532	T1	P011	S	OM		T	213
S141 MULTI ACCUEIL SAINT-JACQUES	31 RUE DES DEVISES DU DEZERT	63000	CLERMONT FERRAND		17152821893954	33360	T2	P012	S	OM		T	64.1
S208 MAISON QUART GLACIERE	119 RUE ABBE PREVOST	63100	CLERMONT FERRAND		17154124407293	51704	T2	P012	S	OM		T	025
CLE060 DEPOT DE VOIRIE SAINT-JACQUES	20, RUE DU PONT SAINT-JACQUES	63000	CLERMONT FERRAND		17154703312601								813
S202 MAIRIE DE MONTFERRAND	RUE JULES GUESDE	63100	CLERMONT FERRAND		17158465968531	45669	T2	P012	S	OM		T	020.0
S044 CONC CRECHE ST JACQUES	RUE POMEL	63000	CLERMONT FERRAND		17159623656006	403	T1	P011	S	OM		T	641
S241 POLICE MUNICIPALE	1 RUE DU PORT	63000	CLERMONT FERRAND		17159913150807	51657	T2	P012	S	OM		T	112
S951 MAISON DU TOURISME	PL DE LA VICTOIRE	63000	CLERMONT FERRAND		17161939150918	114598	T2	P012	S	OM		T	951
S112 CONCIERGE GS J. VALLES	RUE DU SOLAYER	63000	CLERMONT FERRAND		17163386286337	2000	T1	P011	P	OM		T	213
S027 DOMAINE LA CHARME PAV 1	RUE DE LA CHARME	63100	CLERMONT FERRAND		17163386322247		T2	P012	S	OM		T	020.1
S168 SYNDICAT SUD LOC ASSO	28 RUE GABRIEL PERI	63000	CLERMONT FERRAND		17163675796078	11	T1	P011	S	OM		T	028
S176 CLCV LOCAUX ASSOCIATIFS	Et.RC	63000	CLERMONT FERRAND		17163965231606	22351	T2	P012	S	OM		T	025
S321 MULTI ACCUEIL NEYRAT	3 RUE DES HAUTS DE CHANTURGUE	63000	CLERMONT FERRAND		17164399314301	41000	T2	P012	S	OM		T	64.3
S352 POLICE MUNI OBJ TROUVES	9 RUE SAINT ADJUTOR	63000	CLERMONT FERRAND		17164399385054	80060	T2	P012	S	OM		T	112.2
S145 HOTEL MARTIAL GDSEIGNE	12 RUE BLAISE PASCAL	63000	CLERMONT FERRAND		17165557070487	13439	T1	P011	S	OM		T	025
S384 LOCAUX SYNDICAUX	62 BD COTE BLATIN	63000	CLERMONT FERRAND		17165991259373	8989	T2	P012	S	OM		T	025
S134 GYMNASE RAYMOND PERRIER	69 RUE DU RESSORT	63100	CLERMONT FERRAND		17167004259904	231221	T2	P012	S	OM		T	411
S059 DEPOT DE VOIRIE SOLAYER	44 RUE SOLAYER	63000	CLERMONT FERRAND		17167148975599	30972	T2	P012	S	OM		T	813
S002 MAIRIE ANNEXE FLECHIER	RUE DES GRANDS JOURS	63000	CLERMONT FERRAND		17167727911970	114546	T2	P012	S	OM		T	020.0
S320 LA DIODE (LOCAUX FLAUBERT)	190 BD GUSTAVE FLAUBERT	63000	CLERMONT FERRAND		17170622236854	61078	T2	P012	S	OM		T	025
S104 REST SCOL JEAN BUTEZ	RUE AUGUSTIN THIERRY	63100	CLERMONT FERRAND		17171201121610	73885	T2	P012	S	OM		T	251
S104 CONCIERGE GS J BUTEZ	1 RUE SIMEON LE FLORENTIN	63100	CLERMONT FERRAND		17171490557294	1443	T1	P011	S	OM		T	213
S108 CONCIERGE GS J. MOULIN	RUE DE LA PRADELLE	63000	CLERMONT FERRAND		17173082424009	806	T1	P011	S	OM		T	213
S037 GYMNASE ROBERT PRAS	RUE JEAN MONNET	63100	CLERMONT FERRAND		17173661292718	102669	T2	P012	S	OM		T	411
S150 LOCAUX MERMOZ	142 AV JEAN MERMOZ	63100	CLERMONT FERRAND		17174819003560	406464	T2	P012	S	OM		T	020.1
S113 CONCIERGE GS J. VERNE	3 RUE D AULTERIBE	63000	CLERMONT FERRAND		17175397863723	2000	T1	P011	P	OM		T	213
CLE233 OPERA THEATRE	7 RUE NESTOR PERRET	63000	CLERMONT FERRAND		17177858077295	136167	T2	P012	S	OM		T	313
S092 REST SCOL A. BAYET	13 RUE VICTOR BASCH	63000	CLERMONT FERRAND		17178871090867	17763	T2	P012	S	OM		T	251
S117 GS P. BERT – SATELLITE	RUE DE LA PRADELLE	63100	CLERMONT FERRAND		17179015808622	25000	T2	P012	S	OM		T	213
S093 GS A. DAUDET	RUE DU TORPILLEUR SIROCCO	63000	CLERMONT FERRAND		17179449962193	20	T2	P012	P	OM		T	213
S121 CONCERGE GS V DURUY	30 RUE PIERRE LE VENERABLE	63000	CLERMONT FERRAND		17180463036108	20257	T2	P012	S	OM		T	213
S261 VES PAPILLAUD TER SPORT	25 RUE DE LA GANTIERE	63000	CLERMONT FERRAND		17180607764734	39572	T2	P012	S	OM		T	412
S121 MAISON QRT LUCE FOURNET	21 RUE D ALSACE	63000	CLERMONT FERRAND		17180752471708	13563	T2	P012	S	OM		T	025
S101 GS EDOUARD HERRIOT	28 RUE ALBERT THOMAS	63000	CLERMONT FERRAND		17181041888183	193332	T2	P012	S	OM		T	213
S121 REST SCOL VICTOR DURUY	27 RUE D ALSACE	63000	CLERMONT FERRAND		17181186625174	17599	T2	P012	S	OM		T	251
S201 DEPOT JARDIN LECOQ	2 BD LAFAYETTE	63000	CLERMONT FERRAND		17181186658011	27065	T2	P012	S	OM		T	813
S015 CENTRE ALEXIS PIRON	62 RUE ALEXIS PIRON	63000	CLERMONT FERRAND		17181186671181	42206	T2	P012	S	OM		T	025

	Adressse (n° + rue)	Code63000 postal	Commune	Code officiel géographique	PCE	CAR en kWh PCS	Option Tarifaire	Profil	Conditions de livraison	Tarif réglementé ou offre de marché	Date de fin de marché	Rythme de facturation actuel	Observations
		63000		*Ne pas compléter, données déjà collectées*	*(1)*	*(2)*	*(3)*	*(4)*	*(5)*	*(6)*	*(7)*	*Mensuel, bimensuel, semestriel*	*code fonction*
S235 DEPOT VOIRIE MONTJUZET	RUE DU PARC MONTJUZET	63000	CLERMONT FERRAND		17181331295452	140000	T2	P012	S	OM		T	813
S107 CONCIERG GS PRIM J MACE	14 RUE BERTEAUX	63000	CLERMONT FERRAND		17181620824553	961	T1	P011	S	OM		T	213
S107 GS MATERNELLE JEAN MACE	14 RUE ALEXANDRE RIBOT	63000	CLERMONT FERRAND		17181765542308	2	T1	P011	S	OM		T	213
S120 CONCIERGE GS R. ROLLAND	RUE DES CHATEAU DES VERGNES	63000	CLERMONT FERRAND		17181910164653	2	T1	P011	S	OM		T	213
S107 REST SCOL J. MACE	14 RUE BERTEAUX	63000	CLERMONT FERRAND		17181910260188	20154	T2	P012	S	OM		T	251
S107 SALLE DUCLOS	RUE GASPARD MONGE	63000	CLERMONT FERRAND		17182199695731	66726	T2	P012	S	OM		T	33
S142 LABORATOIRE MUNICPAL	10 RUE LOUIS ROSIER	63000	CLERMONT FERRAND		17183791556356	102632	T2	P012	S	OM		T	EAU
S093 CONCIERGE GS A. DAUDET	16 b RUE DU TORPILLEUR SIROCCO	63100	CLERMONT FERRAND		17183791595715	25437	T2	P012	S	OM		T	213
S236 ASSO PEUPLE ET CULTURE	3 RUE GAULTIER DE BIAUZAT	63000	CLERMONT FERRAND		17184080998920	50000	T2	P012	S	OM		T	314
S034 CIMETIERE DES CARMES	PL DES CARMES	63000	CLERMONT FERRAND		17184804615052	19201	T2	P012	S	OM		T	026
S105 CENTRE ANIM GAUTHIERE	37 RUE DE LA COMBAUDE	63000	CLERMONT FERRAND		17185962268592	92448	T2	P012	S	OM		T	422.121
S122 CONCIERGE GS V. HUGO	RUE DE LA FONTAINE DU BAC	63000	CLERMONT FERRAND		17186107060205	20657	T2	P012	S	OM		T	213
S234 MAISON QUART GAUTHIERE	RUE TOURRETTE	63000	CLERMONT FERRAND		17186541134120	200000	T2	P012	S	OM		T	422.121
S201 MAISON QUARTIER ORADOU	88 RUE DE L ORADOU	63000	CLERMONT FERRAND		17186541150431	16299	T2	P012	S	OM		T	422.301
S118 CONCIERGE GS PH ARBOS	50 RUE DES HAUTS DE CHANTURGUE	63100	CLERMONT FERRAND		17190738050128	8503	T2	P012	S	OM		T	213
S125 VEST. PARC FRATERNITE	7 RUE ALPHONSE DAUDET	63100	CLERMONT FERRAND		17191461639190	21600	T2	P012	S	OM		T	412
S099 CONCIERGE GS DIDEROT	10 RUE DIDEROT	63100	CLERMONT FERRAND		17193053503740	32299	T2	P012	S	OM		T	213
S100 G SCOL QUINET SATELLITE	PL MARECHAL FAYOLLE	63000	CLERMONT FERRAND		17193198162190	48694	T2	P012	S	OM		T	251
S231 MUSEE LECOQ	15 RUE BARDOUX	63000	CLERMONT FERRAND		17193198218652	90431	T2	P012	S	OM		T	322.1
S100 GR SCOL QUINET CONC.	PL MARECHAL FAYOLLE	63000	CLERMONT FERRAND		17193342879910	12794	T2	P012	S	OM		T	213
S099 BOXING CLUB	33 b RUE VERLAINE	63100	CLERMONT FERRAND		17193342939339	18455	T2	P012	S	OM		T	411
S170 ANNEXE MUSEE LECOQ	3 BD LAFAYETTE	63000	CLERMONT FERRAND		17193632372047	33138	T2	P012	S	OM		T	322.1
S121 GS VICTOR DURUY	RUE DE CHATEAUDUN	63000	CLERMONT FERRAND		17194211210220	136379	T2	P012	S	OM		T	213
S129 GYMNASE GRANOUILLET	RUE DE CHATEAUDUN	63000	CLERMONT FERRAND		17194355928038	88273	T2	P012	S	OM		T	411
S095 LGT GS SCOLAIRE BRIAND	2 RUE SAINT SIMON	63000	CLERMONT FERRAND		17194355994501	12576	T2	P012	S	OM		T	213
S034 CONC CIMET. ST JACQUES	2 RUE FLAMENG	63000	CLERMONT FERRAND		17196237257876	17047	T2	P012	S	OM		T	026
S248 SCE EAUX ASSAINISSEMENT	56 BD BERTHELOT	63000	CLERMONT FERRAND		17197105586320	168290	T2	P012	S	OM		T	EAU
S274 CPLXE CEZEAUX CONCIERG	46 RUE PASTEUR	63170	AUBIERE		17197829144133	12782	T2	P012	S	OM		T	412
S094 CONCIERGE GS A FRANCE	166 RUE ANATOLE FRANCE	63000	CLERMONT FERRAND		17198697531830	2791	T1	P011	S	OM		T	213
S003 TV8	8 PL DU MAZET	63000	CLERMONT FERRAND		17199131690844	8246	T2	P012	S	OM		T	023
S277 MAISON ENFANTS KERNETRA	18 AV NINA D'ASTY	85180	LE CHÂTEAU D'OLONNE		GI022282	452583	T3	P016	D	OM		M	423.101
S128 GYMNASE VERLAQUET	RUE ST JEAN BONNEFONT	63000	CLERMONT FERRAND		GI052025	282167	T3	P018	D	OM		M	411
S115 GS N.PERRET	RUE BONNABAUD	63000	CLERMONT FERRAND		GI052089	403796	T3	P019	D	OM		M	213
S213 MAISON DES SPORTS	PL DES BUGHES	63000	CLERMONT FERRAND		GI052111	2514056	T3	P018	D	OM		M	414.1
S122 GS VICTOR HUGO	51 RUE FONTAINE DU BAC	63000	CLERMONT FERRAND		GI052142	206674	T3	P019	D	OM		M	213
S204 MAISON DE LA CULTURE	BD F MITTERAND	63000	CLERMONT FERRAND		GI052184	875532	T3	P018	D	OM		M	313
S127 GYMNASE FLEURY	PL DE COUBERTIN	63000	CLERMONT FERRAND		GI052195	233939	T2	P019	D	OM		M	411
S264 STADE MARCOMBES TENNISB	RUE DE LA LIBERATION	63000	CLERMONT FERRAND		GI052196	493795	T3	P019	D	OM		M	412
S044 CRECHE ST JACQUES	RUE GUY DE MAUPASSANT	63000	CLERMONT FERRAND		GI052245	340134	T3	P017	D	OM		M	641
S264 STADE MARCOMBES TENNISC	RUE COTEPET	63000	CLERMONT FERRAND		GI052255	546819	T3	P018	D	OM		M	412
S043 CRECHE DE MONTFERRAND	RUE DES FRANCS ROSIERS	63000	CLERMONT FERRAND		GI052264	193750	T3	P017	D	OM		M	641
S119 GS MENDES FRANCE	BD POCHET LAGAYE	63000	CLERMONT FERRAND		GI052422	261788	T3	P018	D	OM		M	213
S123 GYMNASE ANDRE AUTUN	RUE DU TORPILLEUR SIROCCO	63000	CLERMONT FERRAND		GI052437	335735	T3	P019	D	OM		M	411
S038 COUR DES 3 COQUINS	2 RUE AGRIPPA D'AUBIGNE	63000	CLERMONT FERRAND		GI107397	236611	T3	P019	D	OM		M	313
S017 CENTRE MUSIQUE ET DANSE	RUE NEUVE DES CARMES	63000	CLERMONT FERRAND		GI108172	654364	T3	P018	D	OM		M	3112
S027 STATION GNV	RUE DE LA CHARME	63000	CLERMONT FERRAND		GI122561	125358	T3	P019	S	OM		M	020.0

S : Conditions Standard de Livraison
P : Conditions Standard de livraison et prop client
D :CLD contrat livraison direct

GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE GAZ NATUREL, ET SERVICES ASSOCIES

ACTE CONSTITUTIF

DU

GROUPEMENT DE COMMANDES

PUY-DE-DÔME
LE DÉPARTEMENT

PREAMBULE

La Loi n° 2010-1488 du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité, dite Loi Nome, et la Loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation ont structuré l'ouverture des marchés de l'énergie en France et contraint les acheteurs publics notamment à mettre en concurrence l'achat de leur gaz naturel en supprimant en partie les tarifs réglementés de vente. Ils sont passés, depuis le 1er janvier 2015, du statut d'abonné à celui d'acheteur.

Afin de faciliter les démarches administratives liées à cette obligation de mise en concurrence et de réduire le prix d'achat de l'énergie, le Département du Puy-de-Dôme a coordonné en 2014 un 1er groupement d'achat de gaz naturel réunissant 154 membres pour une durée de 2 ans (1er janvier 2015 au 31 décembre 2016). Le marché conclu se distinguait en particulier par son exigence de péréquation qui a garanti un prix « molécule » identique pour tous, y compris pour les membres les plus éloignés du réseau principal de distribution de gaz naturel.

Dans la continuité de cette démarche, et afin de répondre à la mise en concurrence récurrente de l'achat du gaz naturel, le Conseil départemental renouvelle son offre de groupement d'achat et l'élargit à toutes les collectivités et établissements publics du Puy-de-Dôme, pour l'ensemble de leurs points de livraison de gaz naturel.

Dans ce contexte, il est convenu ce qui suit :

ARTICLE PREMIER : OBJET DU PRESENT ACTE

Le présent acte a pour objet, par son approbation, de constituer un groupement de commandes, ci-après dénommé « le groupement », sur le fondement de l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, et d'en définir les modalités de fonctionnement.

Il est expressément rappelé que le groupement n'a pas la personnalité morale.

ARTICLE 2 : NATURE DES BESOINS VISES PAR LE GROUPEMENT DE COMMANDES

Le groupement constitué vise à répondre aux besoins de ses membres en matière d'achat de gaz naturel (fourniture et acheminement) et de services associés.

ARTICLE 3 : DESIGNATION ET ROLE DU COORDONNATEUR

3.1 Le Département du Puy-de-Dôme, ci-après dénommé « le coordonnateur », est désigné coordonnateur du groupement par et pour l'ensemble de ses membres. Il est représenté par le Président du Conseil départemental, ou son représentant dûment habilité.

Le coordonnateur est chargé à ce titre de procéder, dans le respect des règles prévues par l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et le décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants, selon qu'il s'agisse d'accords-cadres y compris les marchés subséquents et/ou de marchés, en vue de la satisfaction des besoins visés à l'article 2 ci-dessus.

Le coordonnateur est également chargé de préparer, signer et notifier les accords-cadres y compris les marchés subséquents et/ou les marchés, chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de leur bonne exécution.

En outre, le coordonnateur est chargé de conclure les avenants aux accords-cadres et/ou marchés passés dans le cadre du groupement.

3.2 Le coordonnateur est également chargé, sans que cette liste soit exhaustive :

- d'assister les membres dans la définition de leurs besoins et de centraliser ces besoins ;
- de définir et mettre en œuvre l'organisation technique et administrative des procédures de consultation et de procéder notamment, à ce titre, au choix des types de contrats et de procédures appropriés ;
- d'élaborer l'ensemble des dossiers de consultation en fonction des besoins définis par les membres du groupement ;
- de transmettre à chaque membre du groupement une copie des accords-cadres y compris des marchés subséquents et marchés conclus, chacun transmettant ensuite une copie à ses propres organes de contrôle et de paiement.

Sur simple demande, le coordonnateur tient les membres du groupement informés du déroulement des procédures.

L'original de chaque accord-cadre y compris marché subséquent et/ou marché ainsi que des documents de consultation y afférents (procès-verbaux, rapports d'analyse, publicité, règlement de consultation, etc.) est conservé aux archives du coordonnateur.

Le coordonnateur assurera vis-à-vis de chacun des membres du groupement et même après expiration de la présente convention, tout recours contentieux ou pré-contentieux à l'encontre des procédures de consultation dont il a été chargé. Il assumera les frais de procédure relatifs à ce recours. Les éventuelles condamnations financières qui seraient prononcées en raison d'un manque à gagner d'un concurrent

illégalement évincé seront supportées solidairement selon qu'il s'agisse de l'accord-cadre, d'un marché subséquent ou d'un marché.

Chaque acheteur est seul responsable de l'exécution des obligations qui lui incombent en vertu de la convention constitutive pour les opérations dont il se charge en son nom propre et pour son propre compte.

ARTICLE 4 : COMMISSION D'APPELS D'OFFRES

La commission d'appels d'offres du groupement est la commission d'appels d'offres du coordonnateur.

ARTICLE 5 : ACCORDS-CADRES ET MARCHES ISSUS D'UNE PROCEDURE ADAPTEE

Les accords-cadres et marchés issus d'une procédure adaptée au sens de l'article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics seront conclus selon les modalités de procédure et d'attribution propres au coordonnateur.

ARTICLE 6 : MISSIONS DES MEMBRES DU GROUPEMENT

6.1 Chaque membre du groupement, pour la part qui le concerne, reste responsable de la définition préalable de ses besoins en vue de l'estimation de l'accord-cadre, du marché subséquent et/ou du marché à conclure et s'engage à fournir tous les éléments nécessaires à l'élaboration des cahiers des charges.

6.2 En pratique, chaque membre du groupement est ainsi chargé :

- de communiquer au coordonnateur ses besoins en vue de la passation de l'accord-cadre ou du marché ;
- d'assurer la bonne exécution et le paiement des accords-cadres y compris les marchés subséquents et des marchés portant sur l'intégralité de ses besoins, éventuellement ajustés en cours d'exécution.

Chaque membre du groupement s'engage à exécuter les accords-cadres, les marchés subséquents et les marchés avec les cocontractants choisis, à hauteur de ses besoins propres, tels qu'il les aura préalablement déterminés.

6.3 Pour ce qui concerne la fourniture et l'acheminement du gaz naturel, les membres du groupement s'engagent à communiquer avec précision leurs besoins au coordonnateur, et en particulier, à veiller à la bonne définition des points de livraison que le membre du groupement souhaite inclure aux marchés et accords-cadres passés par le groupement.

6.4 L'approvisionnement effectif des points de livraison définis par chacun des membres et inclus aux marchés et accords-cadres du groupement démarre dès que leurs contrats d'approvisionnement ou marchés antérieurs ont cessé.

Une fois inclus aux marchés et accords-cadres passés au titre du groupement et pendant toute la durée de validité de ceux-ci, les points de livraison d'un membre du groupement ne pourront plus donner lieu à la conclusion de nouveaux marchés ou accords-cadres qui seraient directement passés par le membre en dehors du présent groupement et ayant aussi pour objet la fourniture de gaz naturel.

ARTICLE 7 : FRAIS DE COORDINATION ET DE FONCTIONNEMENT

7.1 La mission de coordonnateur est exclusive de toute rémunération.

7.2 L'ensemble des frais afférents au fonctionnement du groupement (frais de publicité, de reprographie, frais postaux, …) sont intégralement pris en charge par le coordonnateur, sans participation des autres membres du groupement.

ARTICLE 8 : CONSTITUTION ET DUREE DU GROUPEMENT

8.1 Le groupement est constitué par l'adhésion de ses membres. L'adhésion est gratuite.

8.2 Le présent groupement est institué à titre permanent. Il demeure tant qu'il est constitué d'au moins deux membres, dont le coordonnateur.

ARTICLE 9 : ADHESION ET RETRAIT DES MEMBRES

9.1 Chaque membre constitutif du groupement adhère au groupement par une délibération de son assemblée ou une décision de son instance décisionnelle approuvant le présent acte et autorisant son représentant à le signer. L'original de l'acte signé et une copie de la délibération ou de la décision de l'instance décisionnelle sont transmises au coordonnateur du groupement.

L'adhésion d'un nouveau membre peut intervenir à tout moment. Toutefois un nouveau membre ne saurait prendre part à un accord-cadre ou marché en cours au moment de son adhésion.

9.2 Chaque membre demeure libre de se retirer du groupement. Toutefois, le membre du groupement dont le retrait conduirait à devoir déclarer sans suite une consultation en cours se verra appliquer une pénalité égale à l'ensemble des frais liés à la consultation ayant dû être déclarée sans suite : frais de publicité, de reprographie, postaux, etc.

Le retrait d'un membre du groupement est constaté par une décision selon ses règles propres et qui doit être notifiée au coordonnateur dans les meilleurs délais.

ARTICLE 10 : MODIFICATION DU PRESENT ACTE

Les éventuelles modifications du présent acte constitutif du groupement doivent être approuvées, dans les mêmes termes, pour l'ensemble des membres du groupement.

Chaque membre du groupement approuve ces modifications par une décision selon ses règles propres et notifie sa décision au coordonnateur.

Les modifications prennent effet lorsque l'ensemble des membres les ont valablement approuvées.

Fait à …… , le ……..

Pour ……,
Indiquer ci-dessus l'identité du membre adhérent au groupement de commandes

Son représentant dûment habilité,

……..

…….
Indiquer ci-dessus les noms et qualités du signataire

Signature

CONVENTION VILLE/SMTC-AC
DE FINANCEMENT
TRAVAUX VIADUC SAINT-JACQUES

Entre

La Commune de Clermont-Ferrand représentée par son Maire, habilitée à l'effet des présentes par Délibération du Conseil Municipal du XXXXXXXXXXXXXX et déposée à la Préfecture le XXXXXXXXXXXX,

désignée « la Ville»

EN PREMIER LIEU,

Le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Clermontoise sis 2, bis rue de l'Hermitage 63063 Clermont-Ferrand Cedex 1, représenté par son Président, habilité à l'effet des présentes par délibération XXXXXXXX déposée à la Préfecture XXXXXXX,

désigné « le SMTC-AC »

EN SECOND LIEU,

Ci après désignées « Les Parties »

Préambule :

Le Viaduc Saint-Jacques est un ouvrage construit en 1965 dont la Ville est propriétaire et sur lequel la ligne A du tramway a été construite sous la direction du SMTC-AC.

Le SMTC-AC, autorité organisatrice de transports au sens de la loi n° 82-1153 du 30 décembre 1982 relative à l'orientation des transports intérieurs (LOTI), est notamment compétent pour les opérations de réalisation de grands projets d'investissements et la gestion d'équipements et d'infrastructures des transports.

Par délibération en date du 23 mars 2000, le SMTC-AC a décidé la réalisation d'une ligne Nord-Sud de tramway, ligne implantée sur une fraction du domaine public communal de la Ville.

Lors de la construction de la ligne et afin de régler les modalités de partage entre la Ville et le SMTC-AC de la gestion des emprises dédiées à cette ligne sur la voirie communale, une convention de superposition de gestion a

été signée le 21 juillet 2003. Le Viaduc Saint-Jacques fait partie des emprises soumises à cette convention (article 2 de la convention).
Depuis ces travaux de construction il a été constaté des infiltrations. Des investigations sur le Viaduc ont été menées et à la suite des conclusions des investigations effectuées en 2014 le SMTC-AC a décidé de lancer des travaux de réhabilitation du Viaduc Saint-Jacques en vue de réparer les dommages sans préjudice des responsabilités futures qui seraient déterminées par le juge compétent et des règles indemnitaires différentes qui pourraient alors en découler.

Or, l'état de la plate-forme tramway, des chaussées, et de certains éléments de l'ouvrage nécessite de lancer un programme de maintenance et réhabilitation globale.
Pour ce faire, le SMTC-AC maître d'ouvrage (MOA) a désigné un maître d'œuvre (MOE) par la voie d'un marché de maîtrise d'œuvre référencé M 15-10 notifié le 28 mai 2015, dont les missions portent sur la maintenance du Viaduc Saint-Jacques et des infrastructures tramway entre les stations Maison de la Culture et La Pardieu.

Du fait de ces travaux, de la MOE, de la structure même de l'ouvrage et des dispositions de la convention de superposition de gestion, il apparaît nécessaire qu'une solution globale de maintenance et de réhabilitation de l'ouvrage Viaduc Saint-Jacques soit mise en œuvre, tant s'agissant de la MOE que des travaux qui en découleront.
En effet :

- la continuité notamment :
 - des étanchéités,
 - des réseaux d'assainissement de la voirie, de la plateforme et de l'ouvrage,
 - des réseaux secs éclairage publics, fibre, communication, multitubulaire …,
 - des circulations routière, piétonne et tramway
- la gestion des interfaces notamment :
 - les joints,
 - les abouts de poutre,
 - le traitement des chlorures tant au niveau du tablier que des chevêtres et piles,
 - la réhabilitation de la culée sud,
 - la mise en sécurité de l'ouvrage tant au niveau de la voirie routière que de la plateforme tramway,
- la gestion des chantiers notamment :
 - leur durée
 - leur emprise
 - les gènes occasionnées tant aux riverains qu'aux usagers

nécessitent une approche globale et unique dans le but de traiter et de ne pas reproduire les malfaçons et désordres existant et/ou apparus à la réalisation de la ligne de tramway.

L'unicité de traitement est garante de la limitation du risque et de réussite de l'opération.

Ainsi, les Parties se sont entendues et par convention en date du 30 mars 2016 sont convenues que le SMTC-AC assure la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble de l'opération des travaux effectués sur le Viaduc Saint-Jacques, y compris pour des réparations n'intéressant que l'ouvrage « Ville » et liées à son entretien normal.

Le financement des travaux de réhabilitation du Viaduc Saint-Jacques est opéré tant par le SMTC-AC que la Ville.

Les travaux d'entretien maintenance du Viaduc Saint-Jacques et de la plate-forme du tramway vont s'échelonner sur plusieurs années selon le phasage suivant :
Travaux 2016 : démolition et reconstruction des superstructures dont la ligne de tramway et comprenant toutes les sujétions liées à la réparation du tablier de l'ouvrage et à prévenir toutes infiltrations futures sur les éléments de structures
Dates de réalisation : 11 avril à fin août 2016
Les travaux ultérieurs à réaliser à partir de 2017 concerneront les remises en état des structures portantes du Viaduc Saint-Jacques, dont le confortement de la culée sud
Ces travaux pourront s'échelonner sur plusieurs années selon un programme restant à définir.

Ceci exposé,

Article I : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de déterminer les modalités de répartition financière, entre le SMTC-AC et la Ville, des travaux exécutés par le SMTC-AC dans le cadre de la réhabilitation du Viaduc Saint-Jacques.
Les relations opérationnelles entre la Ville et le SMTC-AC sont reprises dans la Convention de Maîtrise d'Ouvrage unique et d'occupation du domaine conclue le 30 mars 2016.

Article II : CLÉ DE RÉPARTITION

Le SMTC-AC et la Ville ont établi une clé de répartition qui définit la participation financière de chacun.
Cette clé de répartition prend soin d'élaborer la part de chacune des parties selon le type de travaux ou de prestations.

Cette clé de répartition est annexée à la présente convention et en constitue un élément indissociable.

Article III : ESTIMATION FINANCIERE DE L'OPERATION

S'agissant de la tranche des travaux réalisée sous maîtrise d'ouvrage SMTC-AC et se déroulant du 11 avril à fin août 2016 le coût prévisionnel est estimé à :
- 5 070 000€ TTC pour les marchés de travaux, soit, selon la clé de répartition définie, un coût prévisionnel de participation financière de la Ville à hauteur de 665 000€ TTC.
- 406 000€ TTC pour la maîtrise d'œuvre, soit, selon la clé de répartition définie, un coût prévisionnel de participation financière de la Ville à hauteur de 55 000€ TTC.
- 50 000€ TTC pour l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, la Coordination sécurité et protection de la santé, le Contrôle Technique et autres prestataires techniques soit, selon la clé de répartition définie, un coût prévisionnel de participation financière de la Ville à hauteur de 10 000€ TTC.

A la date de la présente convention le montant prévisionnel à la charge de la Ville pour les opérations se déroulant entre le 11 avril et fin août 2016 est estimé à 735 000€ TTC
Sur l'année 2016, si des coûts supplémentaires ou des avenants aux marchés de travaux conclus par le SMTC-AC devaient modifier le montant du par la Ville de plus de 10 %, ce qui représenterait une dépense de plus de 808 500 € TTC, un avenant à la présente convention soumis au vote des organes délibérants de chaque entité devra être conclu.
La répartition financière entre la Ville et le SMTC-AC pour les opérations ultérieures à 2016 qui feront l'objet d'un phasage pluriannuel à partir de 2017 sera faite selon la clé de répartition définie en Annexe et fera l'objet d'avenants à la présente convention dès connaissance des coûts estimatifs à engager par le SMTC-AC.

Article IV : MODALITÉS

Le SMTC-AC, en charge de l'exécution des marchés de travaux, sera seul destinataire des factures des entreprises (donc uniquement son nom sur les factures).

Sur la base de la clé de répartition annexée à la présente, le SMTC-AC émettra, à échéance trimestrielle, un titre de recette à l'égard de la Ville.

La Ville procédera au mandatement, dans un délai de 30 jours à réception du titre trimestriel, des sommes dues par elle.

Le paiement s'effectuera sur présentation des factures reçues par le SMTC-AC et certificats de paiement émis par le SMTC-AC.

Si le SMTC-AC en fait la demande, la Ville pourra consentir une avance sur le montant des dépenses à engager pour la réalisation des travaux. A cet effet, le SMTC-AC produira à l'appui de sa demande un état récapitulatif, mois par mois, des dépenses prévisionnelles qu'il doit engager. L'avance accordée n'excédera pas 20% du

montant total prévisionnel de la participation financière de la Ville. Son versement sera subordonné à la production des justificatifs des engagements pris (ordres de service, etc.). Le paiement du solde intervient après achèvement des travaux, sur production d'un récapitulatif des décomptes généraux et définitifs des marchés et des factures, et des procès-verbaux de réception des travaux, acceptés sans réserves.

Article V : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à la date de sa signature par les parties. Elle est applicable pour la durée de mise en œuvre des opérations menées par le SMTC-AC conformément à la convention en date du 30 mars 2016 et expirera à la date du paiement intégral des sommes dues par la Ville au SMTC-AC.

Article VI : AVENANT

La présente convention pourra faire l'objet d'un avenant pour toute modification et/ou dans les cas prévus par l'article III.

Article VII : RESILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restées infructueuses.

Article VII : LITIGES:

Les Parties s'engagent à trouver une solution amiable aux différends pouvant survenir lors de l'exécution de la présente convention. A défaut d'accord amiable, tous litiges auxquels pourraient donner lieu l'interprétation et l'exécution de la présente convention sont du ressort du tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

Fait en deux exemplaires à Clermont-Ferrand, le

Le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Clermontoise	La Commune de Clermont-Ferrand
Le PRESIDENT	Le MAIRE

CLE DE REPARTITION DE PAIEMENT TRAVAUX SUR VIADUC PAR DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE AU SMTC

TRAVAUX				
Poste Technique n° 1 : Superstructure Viaduc Saint Jacques	**V.C.F.**	**S.M.T.C.**	**OBSERVATIONS**	**PHASAGE**
Démolition des couches de roulement	35% des emprises hors plateforme tramway	100% des emprises tramway et 65% des emprises hors tramway		11 avril à fin août 2016
Démolition des couches de structure	35% des emprises hors plateforme tramway	100% des emprises tramway et 65% des emprises hors tramway	Si structure existante	11 avril à fin août 2016
Reconstitution des structures de chaussée	35% des emprises hors plateforme tramway si structure	100% des emprises tramway et 65% des emprises hors tramway	Si structure existante	11 avril à fin août 2016
Reconstitution des couches de roulement chaussée	35% des emprises hors plateforme tramway	100% des emprises tramway et 65% des emprises hors tramway		11 avril à fin août 2016
Trottoir et tout équipement (Bordures, joints longitudinaux, solins, longrines)	20% sur emprises hors tramway	80% sur emprises hors tramway		11 avril à fin août 2016
Réseaux secs	0% des réseaux sec hors réseaux spécifiques tramway	100% des réseaux spécifiques tramway et 100% des réseaux sec hors réseaux spécifiques tramway		11 avril à fin août 2016
Etanchéité et lignes de joint	0%	100%		11 avril à fin août 2016
Corniche et gardes corps	100%	0%		11 avril à fin août 2016
Assainissement	50%	50%		11 avril à fin août 2016
Base vie et/ou installation de chantier	Au prorata des marchés de travaux: Part Ville - Part SMTC			
Poste Technique n° 2 : Structure Viaduc Saint Jacques	**V.C.F.**	**S.M.T.C.**	**OBSERVATIONS**	**PHASAGE**
Abouts de hourdis	25%	75%		11 avril à fin août 2016
Abouts de poutres	25%	75%		11 avril à fin août 2016
Encorbellement	25%	75%		11 avril à fin août 2016
Entretoises	25%	75%		11 avril à fin août 2016
Bossages et appuis	50%	50%	Après la définition des éléments de programme du Maître d'Œuvre, les travaux seront arrêtés en commun entre le SMTC et la Ville de Clermont-Ferrand	phasage pluriannuel à partir de 2017
Chevêtres	50%	50%		phasage pluriannuel à partir de 2017
Tout autre partie structurelle	50%	50%		phasage pluriannuel à partir de 2017
Futs de piles	50%	50%		phasage pluriannuel à partir de 2017
Assainissement	50%	50%		phasage pluriannuel à partir de 2017
Garde grève et Culée sud	100%	0%		11 avril à fin août 2016 partiel ou en totalité
Base vie et/ou installation de chantier	Au prorata des marchés de travaux: Part Ville - Part SMTC			

MAITRISE D'ŒUVRE - CONTRÔLE -PILOTAGE - ASSURANCES				
Poste Technique n° 1 : Superstructure Viaduc Saint Jacques	**V.C.F.**	**S.M.T.C.**	**OBSERVATIONS**	**PHASAGE**
Maitre d'Œuvre	Suivant répartition défini au poste travaux			11 avril à fin août 2016
Controleur Technique	Au prorata des marchés de travaux: Part Ville - Part SMTC			11 avril à fin août 2016
CSPS	Au prorata des marchés de travaux: Part Ville - Part SMTC			11 avril à fin août 2016
ACO/AMO SMTC	Au prorata des marchés de travaux: Part Ville - Part SMTC			11 avril à fin août 2016
Poste Technique n° 2 : Structure Viaduc Saint Jacques	**V.C.F.**	**S.M.T.C.**	**OBSERVATIONS**	**PHASAGE**
Maitre d'Œuvre	Suivant répartition défini au poste travaux			11 avril à fin août 2016
Controleur Technique	Au prorata des marchés de travaux: Part Ville - Part SMTC			11 avril à fin août 2016
CSPS	Au prorata des marchés de travaux: Part Ville - Part SMTC			11 avril à fin août 2016
Assurances	50%	50%		11 avril à fin août 2016
ACO/AMO	Au prorata des marchés de travaux: Part Ville - Part SMTC			11 avril à fin août 2016
Marché complémentaire de maîtrise d'oeuvre – tranche 1 et tranche 2	**V.C.F.**	**S.M.T.C.**	**OBSERVATIONS**	**PHASAGE**
Maitre d'Œuvre	Suivant répartition défini au poste travaux			phasage pluriannuel à partir de 2017
Controleur Technique	Au prorata des marchés de travaux: Part Ville - Part SMTC			phasage pluriannuel à partir de 2017
CSPS	Au prorata des marchés de travaux: Part Ville - Part SMTC			phasage pluriannuel à partir de 2017
Assurances	50%			phasage pluriannuel à partir de 2017
ACO/AMO	Au prorata des marchés de travaux: Part Ville - Part SMTC			phasage pluriannuel à partir de 2017